



Suite a une visite medicale d embauche

Par **jerome**, le **25/11/2009** à **16:26**

Bonjour, rnen 2005 j ai eu infractus du myocarde sur mon lieu de travail dans le 91 en restauration, la medecine du travail au boud de 2 visite ma mi inapte au poste de chef de cuisine.rnj ai demenager cette annee en juin 09 et j ai retravailler en restauration comme second cuisine au boud de 4 mois mon patron me fait passer une visite medicale d embauche la medecine du travail ne peut pas se prononcer sans avis dun spécialiste donc j'ai eu un arret de travail jusqu au 24 novembre inclus.rnj ai ete voir mon cardiologue que lui ma dit que je pouvais continuer a travailler en cuisine en evitant les charges lourdes ce qui n ai pas evident en restauration; donc j ai eu une prolongation d arret de travail juqu au 1er decembre inclus.rnj appelle mon patron pour lui dire il me repond que si le 2 au matin il navait pas de papier par la medecine du travail comme quoi j etait apte il ne m acceptait pas, tout en chachan que je nai pas abandonner mon poste.rnque dois-je faire? est il en tord? dois quand meme travailler meme sans avis de la medecine vu que je n ai pas de convocation?rnen attente d une reponse assez rapidementrnCordialement